

• L'arrestation de Clément.

Aux arrêts de travail et aux manifestations, le pouvoir réagit avec violence. De nombreux incidents se produisent dans diverses localités ouvrières. A Sedan, la police interdit la tenue d'une réunion syndicale ; à Nouzon, la gendarmerie et un bataillon du 91^{ème} Régiment d'Infanterie s'opposent au défilé ouvrier et empêchent la musique qui accompagnait les manifestants de jouer la *Marseillaise* ; à Fumay, les brigades de gendarmes à pied et à cheval dispersent les manifestants qui parcouraient la ville au chant de la *Carmagnole* ; à Rethel, la police empêche les ouvriers rassemblés en réunion plénière de former un bureau...

C'est toutefois à Charleville qu'ont lieu les incidents les plus graves, avec l'arrestation de Jean-Baptiste Clément. Dès neuf heures du matin, de nombreux groupes d'ouvriers se dirigent vers la salle du Chalet où la Fédération a organisé une réunion publique. Sous prétexte que l'autorisation n'a pas été demandée à la mairie, le préfet a donné l'ordre à la gendarmerie et à la police d'occuper les abords du Chalet et le commissaire signifie aux ouvriers que la réunion est interdite. Aussitôt, une délégation se rend à la préfecture pour s'entendre dire par le préfet que la réunion n'est pas autorisée.



Jean-Baptiste Clément.

ARRESTATION DU CITOYEN J.-B. CLÉMENT

Plusieurs citoyens et le citoyen J.-B. CLÉMENT ont été arrêtés vendredi soir sans que rien ne vienne provoquer cette mesure. Les gendarmes ont blessé plusieurs citoyens de leurs baïonnettes, et à coups de crosse, la population sans distinction de parti est indignée. La ville était en état de siège et des patrouilles ont parcouru les rues toute la nuit.

La conduite du maire et de l'adjoint Bouchez-Leheutre a été vivement commentée.

C'est le samedi 25 avril que le tribunal de Charleville a rendu son jugement dans l'affaire intentée à l'EMANCIPATION par les trente-trois piloris de Revin. Le citoyen Charles Bougrat, gérant du journal a été condamné à 50 francs d'amende et à 25 francs de dommages-intérêts envers chacun des piloris. Il a été ordonné, en outre, que le jugement sera inséré en première page et aux frais du condamné dans les journaux L'EMANCIPATION, LE PETIT ARDENNAIS, et LE COURRIER DES ARDENNES sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder cent francs. Condamne les parties civiles aux dépens sauf leur recours contre Charles Bougrat. Fixe au minimum de la

L'Emancipation N° 122, du 3 au 10 mai 1891.

L'après-midi, une foule nombreuse évaluée à plus de mille deux cents personnes assiste aux obsèques civiles de l'enfant de Léon Bauda, secrétaire de la chambre syndicale des mouleurs de Charleville. Sur tout le parcours du cortège, des pelotons de gendarmes sont présents, mais le plus grand calme règne parmi l'assistance. Au cimetière, les militants J.B. Clément au nom de la Fédération, Baudon, Tisseron et Emile Clément au nom des chambres syndicales, prennent successivement la parole pour assurer la famille de leur dévouement.

Au retour de l'enterrement, de nombreuses personnes qui habitaient les quartiers de la ville haute évitent le centre-ville - pour ne pas donner à la force armée l'occasion d'intervenir -, et reviennent par la rue Forest, la place de la Gare et l'avenue de Mézières en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole*. C'est au moment précis où les manifestants, au nombre de trois cents, traversaient le Cours d'Orléans pour remonter la route Nationale qu'un peloton de gendarmes intervient, comme le rapporte le capitaine Tilaud (9) :

« Le gendarme Delmont se trouvant rue de l'Arquebuse a vu passer les manifestants ; aussitôt il est venu m'informer de ce qui se passait. Nous nous sommes transportés au pas de course au bas du Cours d'Orléans afin de dissiper le rassemblement. »

Que s'est-il passé exactement ? Les témoignages sont contradictoires. Selon les ouvriers témoins (10) de la scène, Clément aurait invité ses camarades à se disperser, mais « le capitaine de gendarmerie marcha droit sur lui et lui dit : "Vous êtes Clément, eh bien ! Je vous arrête au nom de la loi. Allons empoignez-moi cet homme-là", lança-t-il en se retournant vers les gendarmes. » Le rapport de police (11) affirme le contraire : « Il a dit aux manifestants, formez-vous en groupes et en avant », note le capitaine Tilaud. Toujours est-il que Clément est arrêté malgré les protestations des manifestants qui criaient : « Ils ne l'emmèneront pas » et tentaient de reprendre violemment leur camarade. Face à cette résistance, le capitaine commande « baïonnette au canon » et les gendarmes chargent la foule, frap-

GENDARMERIE NATIONALE

ARRONDISSEMENT

Mezières

BRIGADE

Charleville

la brigade... 129

l'arrondissement

Mai

1891

CÈS-VERBAL

CONSTANT

Il est pour
envoyé le gendarme
M. Jean Dupuis,
publique et c.

EXPEDITION.

Mezières le 2 Mai 1891
Vu, transmis par le commandant de l'arrondissement
à M. le procureur de la République
Dupuis

Ce jour d'hui Jeudi Mai mil huit cent quatre-vingt-neuf

à quatre heures du soir

Nous, soussigné Lilaud, Laurent, Auguste, Capitaine
Viol. Officier, Brigadier et

gendarme à pied à la résidence de Charleville département
des Ardennes, revêtu de notre uniforme et conformément

aux ordres de nos chefs, Agissant en vertu d'une dérogation de
Monsieur le Préfet des Ardennes, en date du 1^{er} Mai à l'occasion
d'un enterrement qu'on célébrait sur trois heures du soir
qui devait servir aux socialistes à faire une manifestation
dans Charleville et Mezières; à cet effet, le Capitaine
a organisé un service d'ordre, et nous nous sommes
transportés dans la direction du cimetière où nous avons
pris position dans la caserne du 9^{ème} de ligne.

À la sortie du cimetière, un groupe d'environ quatre
cents ouvriers de différents corps d'états, ont accompagné
les parents jusqu'à la maison mortuaire, située
rue du Petit-Pois, et ensuite ont continué leur
marche vers Mezières en passant par la rue Four
et l'avenue de Mezières.

Le gend. Delmont, se trouvant au débouché
à la passe les manifestants, chantant la Marseillaise
et la Carmagnole; aussitôt ce militaire est venu informer
le Capitaine de ce qui se passait. Nous nous sommes
transportés au pas de course au bas du Cours d'Orléans
afin de dissiper le rassemblement; à notre approche le
chef de la colonne s'est jeté sur le trottoir du côté
du monument de la défunte des Ardennes, tandis
que la queue s'est portée sur le trottoir opposé
et nous a secus par une bouée de soufflets et par des

pant à coups de crosses et de baïonnettes. Les gendarmes à cheval, arrivés en renfort, finissent de disperser les manifestants. D'autres arrestations sont alors opérées, notamment celles d'un nommé Dangy et d'un adolescent qui avaient crié : « *A bas les gendarmes* ». De nouvelles bagarres éclatent rue Thiers, deux compagnies du 91^{ème} R.I cantonné à Mézières viennent prêter main-forte à la gendarmerie et barrent les rues avoisinant la prison pendant que les gendarmes à cheval continuent de charger la foule.

Le soir, Charleville est en état de siège. Les principales rues sont gardées, la circulation est interdite. Deux compagnies d'infanterie gardent la prison, un bataillon du 91^{ème} R.I. prêt à intervenir stationne sur la place Ducale, un autre occupe la rue de Flandre, la gendarmerie à cheval patrouille sans cesse. De nouvelles troupes arrivent place Nevers et sont accueillies aux cris de « *Vive la République ! A bas l'Empire.* »

Le lendemain, la ville est toujours occupée militairement, le palais de justice est inabordable tant le déploiement de troupes est impressionnant. Le pouvoir redoute une agitation, il craint une manifestation violente des ouvriers qui ont appris par les journaux la fusillade sanglante de Fourmies. Le tribunal correctionnel siège en

audience des flagrants délits. Devant les exagérations des policiers et l'attitude partielle du procureur, Clément (12) déclare solennellement :

« *Si l'on me condamne, ce ne sera pas parce que j'aurai été coupable du délit que l'on me reproche, mais parce que je suis rédacteur de L'Emancipation et que j'ai propagé les syndicats professionnels dans les Ardennes.* »

Cette observation est retenue comme une offense grave au tribunal. Clément est condamné à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; le soir-même, il est transféré quasi secrètement à la prison de Nancy. Bientôt, la nouvelle de la condamnation se répand dans la ville entière. Par crainte d'une violente réaction ouvrière, le centre de Charleville est bouclé par les forces de l'ordre. Mais le calme des ouvriers ardennais déjoue la provocation du pouvoir comme l'écrit *L'Emancipation* (13) :

« *Il fallait à tout prix provoquer du désordre. A la moindre résistance avait lieu un massacre pareil à celui de Fourmies. Mais le bon-sens des ouvriers a su déjouer cette manœuvre indigne. M. Constans peut féliciter ses sbires : ils ont été à la hauteur de la sale besogne à laquelle il les emploie.* »

NOTES

(9) Archives Départementales des Ardennes 1 Mi 54.

(10) *L'Emancipation* N° 123, du 10 au 17 mai 1891.

(11) Archives Départementales des Ardennes, op. cit.

(12) Archives Départementales des Ardennes, série A - U 205.

(13) *L'Emancipation* N° 123, op. cit.